



Je quitte ma région pour m'installer avec mon ami

Par **lili746**, le **13/11/2012 à 16:18**

Bonjour,rrnrnJe fréquente depuis 1 ans une personne, nous avons décidé de nous mettre en ménage. Mon compagnon vit sur Lyon et j'ai donc décidé de le rejoindre là-bas. Je suis actuellement en CDI contractuelle c'est à dire que je travaille dans le domaine public mais je ne suis pas fonctionnaire. Je ne peux donc pas prétendre à une éventuelle mutation. Ils m'ont expliqué aussi qu'ils ne pouvaient pas me licencier et que, si je démissionne, je n'ai pas droit aux allocations chômage.rnrnJ'aimerais savoir si il y avait une autre solution pour que je puisse avoir le chômage une fois sur Lyon.rnrnMerci.

Par **pat76**, le **16/11/2012 à 15:59**

BonjourrrnrnVous allez vivre en union libre ou vous marier ou vous Pacser?

Par **lili746**, le **19/11/2012 à 13:38**

bonjour,rrnrnNous allons vivre en unions libre

Par **amajuris**, le **19/11/2012 à 13:44**

bjr,rvous pouvez consulter ce lien: <http://vosdroits.service-public.fr/F89.xhtml>rn
en résumé
un salarié n'a pas droit aux allocations chômage en cas de démission.rn
Il lui faut attendre 4
mois et justifier d'une recherche active d'emploi pour demander le réexamen de sa
situation.rncdt